

PROCEDURE POUR OBTENIR UN FORMULAIRE DE MUTATION PAYANTE

Afin de nous commander un imprimé de mutation, merci de bien vouloir nous faire parvenir le formulaire de demande d'imprimé de mutation ([cliquez ici](#)) dans lequel apparaîtront obligatoirement les informations suivantes :

- NOM Prénom
- Adresse
- Nom de l'ancien et du nouveau club
- Nom du nouveau comité dans le cas où vous changez de région
- Catégorie de votre licence en cours (la mutation est effectuée dans la catégorie d'âge ou la série sportive qui figure sur la licence de l'année et non sur celle que vous aurez l'année suivante).

Joindre le règlement par chèque à l'ordre « FFC Nouvelle Aquitaine » de la somme qui vous aura été renseignée par le comité. Merci de prendre contact avec nos services pour connaître le montant.

MUTATION GRATUITE

Cela concerne **uniquement** les licences de type Loisir, Epreuve de masse, Assistance organisation, Staff (Animateur, Jeune arbitre, Arbitre école de vélo, BMX et club, Encadrement sauf éducateur) et Jeunesse (Baby-vélo, U7, U9, U11, U13)

Si vous possédez ce type de licence, vous devez obligatoirement utiliser l'imprimé de mutation de type 7 qui est gratuit et téléchargeable sur notre site internet, rubrique docs administratifs ([cliquez ici](#)).

Même si la mutation est gratuite, la démarche administrative reste obligatoire car nous devons avoir l'accord du club quitté. Merci donc de bien vouloir respecter la procédure.

QUE FAIRE DU FORMULAIRE DE MUTATION ?

Une fois le formulaire reçu, merci de respecter la procédure qui suit en fonction de votre situation.

VOUS ETES LICENCIÉ FFC EN NOUVELLE AQUITAINE

1. Vous souhaitez muter dans un autre club du comité Nouvelle Aquitaine

- Remplir et signer l'imprimé de mutation
- Le faire signer et tamponner par le club quitté
- Retourner l'imprimé de mutation au comité Nouvelle Aquitaine pour validation. Conserver une copie que vous joindrez à votre nouvelle demande de licence, et donner le tout à votre nouveau club.

2. Vous souhaitez muter dans un club FFC d'un autre comité régional

- Remplir et signer l'imprimé de mutation
- Le faire signer et tamponner par le club quitté
- Retourner l'imprimé de mutation au comité Nouvelle Aquitaine pour avis du comité régional
- Une fois l'imprimé de mutation rempli par toutes les parties, le remettre à votre nouveau club.

VOUS ETES LICENCIÉ FFC D'UN AUTRE COMITÉ RÉGIONAL ET VOUS SOUHAITEZ MUTER EN NOUVELLE AQUITAINE

- La commande et le paiement se feront **obligatoirement** auprès de votre comité d'origine, merci de bien vouloir les contacter.

Puis, une fois le formulaire rempli par vos soins et par le club quitté, merci de bien vouloir le faire parvenir à votre comité d'origine pour validation.

Faire parvenir ensuite le document à votre nouveau club.

PERIODE DE MUTATION

Quel que soit votre cas, la demande de mutation doit **impérativement** se faire dans les délais impartis :

- ◆ **du 1er au 30 septembre : cadres techniques (encadrants) et arbitres**
- ◆ **du 1er au 31 octobre : pour toutes les autres catégories de licenciés**

Passée ces délais, la mutation sera majorée de 50% sur les droits et vous devrez obtenir l'accord du club quitté.

ENVOIS EN RECOMMANDÉ

L'envoi des courriers en recommandé avec accusé de réception vous permettra d'avoir un justificatif en cas de litige. Comme prévu par la réglementation, en cas de litige, seuls les courriers avec accusé de réception seront pris en considération.

EFFECTIVITE DE LA MUTATION

MUTATION PENDANT LA PERIODE

Dans le cas où les Présidents du club quitté et du club recevant sont d'accord, le licencié peut courir sous les couleurs du club nouvellement choisi sachant que les mutations validées pendant la période prendront effet, avec un délai d'une semaine pour tenir compte de la validation informatique par le comité régional.

En cas de désaccord, le licencié doit courir sous les couleurs du club quitté jusqu'au 31 octobre inclus.

MUTATION HORS PERIODE

La mutation sera effective une semaine après validation informatique de celle-ci par le comité régional.